

Règlement - pièces graphiques

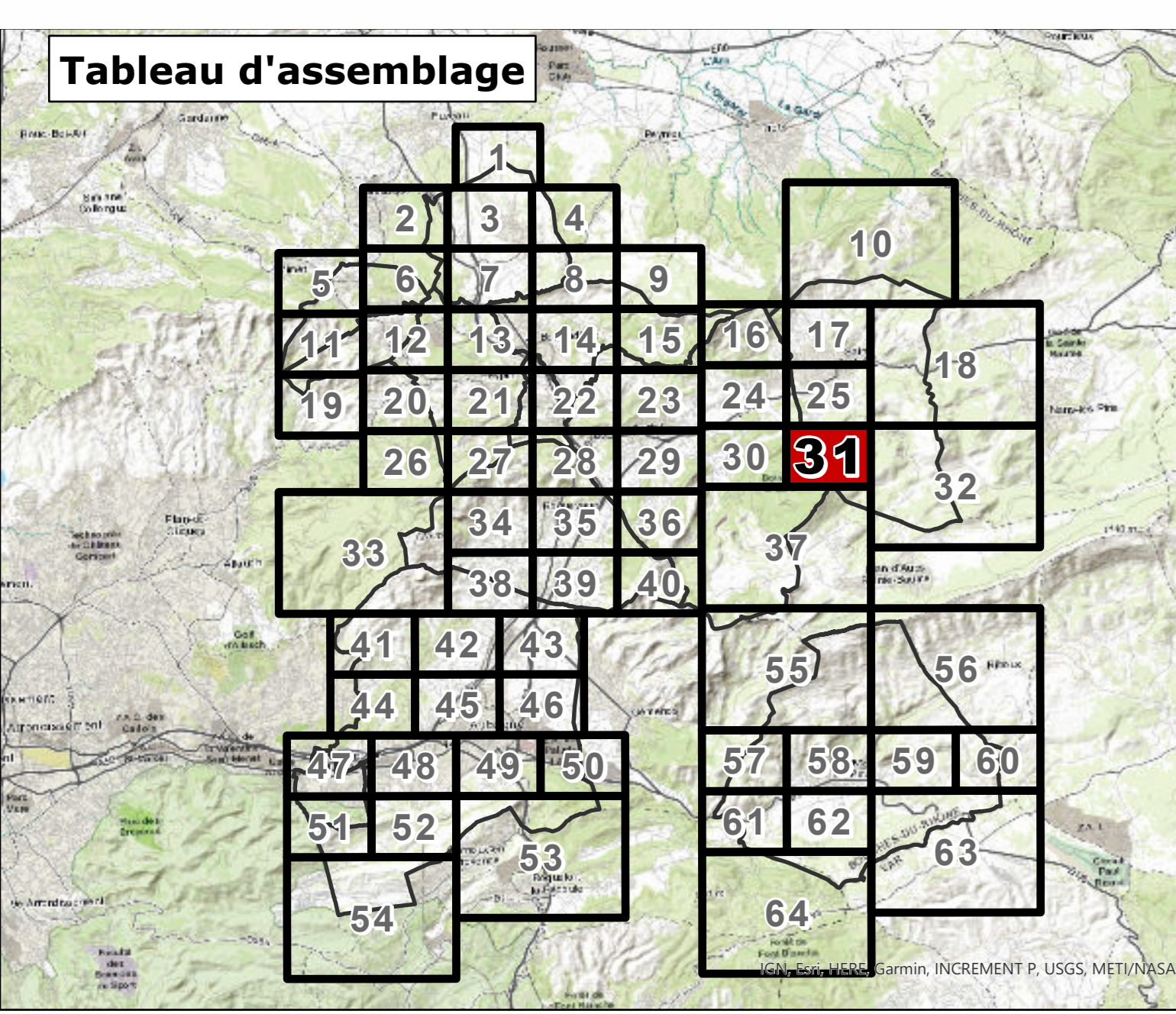
N. Autres planches  
N1. Planche Eau

PLANCHE  
31

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOL, SAINT-ZACHARIE

N  
1:2.000



**Urbanisme**

URBANISME  
□ Limite de zone

**Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque**  
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)  
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie  
de la Métropole de Provence et de La Pierre-sur-Haute

Volet  
Bios clair  
Bios foncé  
Risque

**Risque inondation réglementé par le PLUi**  
EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE  
Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain  
Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

**COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE**  
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie  
Allée table - Prescription simple  
Allée modérée - Prescription renforcée  
Allée forte - Zone inconstructible

Pour la commune de Belcodène  
Allée table  
Allée forte  
Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffayade, Peyret et Saint-Zacharie  
Porte à Connaissance - PAC Houzeau

**MODÉLISATION DU RISQUE**  
Secteur modifié  
Périmètre de centre urbain

**Prescriptions complémentaires**  
ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES  
ZS de priorité 1 (P1)  
ZS de priorité 2 (P2)  
ZS de priorité 3 (P3)

**Fond de Plan**  
Parcelaire  
Élément de repère

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU**  
Périmètre de protection immédiate - source ABS  
Périmètre de protection rapprochée - source ABS  
Périmètre de protection immédiate - source hydrogéologique avec un débit de protection au puits de captage (P3) de l'arrêté préfectoral  
Périmètre de protection rapprochée - source hydrogéologique avec un débit de protection au puits de captage (P3) de l'arrêté préfectoral

Bât dur  
Bât léger  
Cimetière  
Paire ou Plan d'eau

